

## DESCRIPTIF DE LA COLLECTE

L'opération consiste à proposer pendant une période de 10 jours, comprenant idéalement 2 week-end, des cartes de don d'une valeur minimum de 1 € au passage des caisses des supermarchés.

L'opération permet de promouvoir la vie associative locale tout en diversifiant les sources de financement des associations..

L'opération permet également au point de vente de développer sa politique sociale et locale en offrant la possibilité de soutenir des actions associatives.

Date prévisionnelle de début de l'opération \* :

Date prévisionnelle de fin de l'opération \* :

\* Champ obligatoire



## COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association \* : \_\_\_\_\_

Nom du responsable \* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Téléphone\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_ Commune\* : \_\_\_\_\_

Email\* : \_\_\_\_\_

NB : le colis sera expédié à cette adresse

Je m'engage à assurer sur le site du point de vente la présence de bénévoles pour l'animation de l'opération en fonction des journées et horaires d'ouverture du point de vente et en accord avec ce dernier

Je m'engage à ne pas utiliser le matériel de l'opération carte de don pour tout autre usage que la présente opération.

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
  
Signature (Obligatoire)

## SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ

Je transmets une attestation de la dernière subvention d'une collectivité  
ou

J'ai le soutien ci-dessous d'une collectivité

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ en qualité

de \_\_\_\_\_ de la commune de \_\_\_\_\_

déclare soutenir la démarche de cette association pour l'organisation d'une opération de collecte dans un point de vente.

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
  
Signature (Obligatoire)

## PRÉREQUIS POUR LE POINT DE VENTE

Pouvoir enregistrer le code-barres EAN13 imprimé au dos des cartes dans les dispositifs de caisse et pouvoir l'associer à un produit temporaire n'entrant pas de chiffre d'affaire (TVA nulle et en mode « appel prix » pour saisir 1, 3 ou 5 €).

Une procédure plus complète sera envoyée suite à la commande

CODE-BARRES A UTILISER



## COORDONNÉES ET VALIDATION DU POINT DE VENTE

Nom de l'association \* : \_\_\_\_\_

Nom du responsable \* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Téléphone\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_ Commune\* : \_\_\_\_\_

Email\* : \_\_\_\_\_

J'accepte d'accueillir l'association dans mon point de vente pour une opération de collecte de dons aux dates définies précédemment.

Je m'engage à collecter les dons grâce au système d'encaissement du magasin et à reverser au terme de la collecte l'intégralité des dons par chèque à l'association.

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
  
Signature (Obligatoire)

## CONTENU DU KIT DECOUVERTE ET TARIF

Le kit découverte est prévu pour une animation de collecte dans un point de vente de 10 caisses, celui-ci comprend :

- 10 présentoirs avec leurs attaches et leurs doubles broches métalliques pour la présentation des cartes
- 800 cartes de don munies d'un code-barres
- 20 ballons « un don en caisse » avec leurs tiges et coupelles.
- 10 étiquettes à imprimer pour la personnalisation des présentoirs avec le logo de votre association et celui de l'éventuel sponsor qui vous rembourserait le KIT (Point de vente, collectivité,.....)
- 5 badges « faites un don en caisse »
- 1 documentation d'installation du dispositif
- 1 guide d'animation

Ce kit est proposé à un tarif unique de 149 euros TTC pour les associations uniquement.



Exemple de carte

## DEROULEMENT DE L'OPERATION

1. Le responsable de la collecte envoie ce formulaire complété 30 jours avant l'opération et joint un chèque de 149 € à l'ordre de microDON à l'adresse suivante :  

microDON - Boite 44 - 19 rue André del Sarte 75018 PARIS
2. Dès validation de la commande par microDON, le point de vente fait paramétrer son dispositif de caisse. (documentation microDON)
3. Le kit découverte est expédié à l'adresse du responsable de la collecte.
4. Le responsable de la collecte se présente la veille de l'animation dans le point de vente pour installer les présentoirs, les cartes et les ballons et pour présenter l'opération aux hôtes de caisse.
5. Les bénévoles animent l'opération à l'entrée du point de vente aux heures d'affluences dans le point de vente et au minimum pendant 1 weekend
6. A la fin de l'opération le responsable de la collecte assure le retrait des présentoirs et des ballons puis clôt l'opération en recevant le chèque correspondant au montant de don de la part du responsable du point de vente.

## CONSIGNES POUR LES ASSOCIATIONS

Ces consignes vous aideront à sensibiliser le point de vente, lui donner envie d'accueillir l'opération.

- ✓ Le soutien de la mairie pour ce rendez-vous est un atout majeur alors faites idéalement remplir le cadre réservé à la collectivité avant votre rendez-vous avec le point de vente.
- ✓ Il est important de présenter votre association en moins de 5 minutes puis de présenter le concept de l'opération microDON : « Une opération microDON consiste à proposer pendant une période de 10 jours dans les supermarchés des cartes de dons d'une valeur minimum d'1 euro à côté des caisses. Ce qui veut dire que quand les clients règlent leurs courses ils ont la possibilité de faire en même temps un don de quelques euros à notre association locale ! »
- ✓ Nous suggérons à tous les intervenants (bénévoles, collectivité et point de vente) de regarder la vidéo de notre site [www.microdon.org](http://www.microdon.org). Elle sera très utile pour comprendre le concept et les bénéfices de l'opération.
- ✓ Ne pas oublier que les responsables des points de vente sont souvent pressés : il faut être le plus clair et le plus concis possible dans votre exposé et dans l'argumentaire. Il faut aller à l'essentiel et être toujours à l'écoute de votre interlocuteur.

## CRITERES DE DE VALIDATION

Les conditions de validation du bulletin d'inscription sont les suivantes :

- L'association participante doit poursuivre une mission dans le domaine social, de la solidarité ou de l'environnement.
- L'association participante doit justifier du soutien d'une collectivité.
- L'association doit obtenir l'accord d'un point de vente.
- L'association doit joindre le règlement de la commande lors de l'envoi du bulletin d'inscription.
- Le bulletin d'inscription doit être entièrement complété.